

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 03 septembre 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

Conservatoire d'Espaces Naturels
de Lorraine
57 rue Robert SCHUMANN
57400 SARREBOURG

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Objet : Dossier de déclaration concernant le programme de restauration et de préservation des cours d'eau du Gailbach et du Dimmelbach, sur le ban communal de OBERGAILBACH.

P.J : Fiche descriptive travaux

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **Programme de restauration et de préservation des cours d'eau du Gailbach et du Dimmelbach, sur le ban communal de OBERGAILBACH.**

Pour lequel un récépissé n° 57-2018-00370 vous a été délivré en date du 27 août 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de OBERGAILBACH où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- Mairie de Obergailbach
- AFB M. Patrice MULLER

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER